

Département de la Haute-Corse EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 septembre 2018

OBJET : ACQUISITION A TITRE GRATUIT PAR LA COMMUNE DES DELAISSES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE AU LIEU-DIT ARENA DE – 2018-035

Nombre:

3

* de conseillers en exercice : 23

* de Présents : 13
* de pouvoirs : 1
* de votants : 14

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de ces délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 27 septembre 2018, que la convocation du Conseil avait été faite le 21 septembre 2018.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de Vescovato, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Benoît BRUZI Maire.

<u>Etaient présents</u>: BRUZI B.; ANTOMARCHI M.; TOMASI C.; MAÏNETTI-PEREZ K. HERNANDEZ P.P.; GIOVANNONI A.; FILORI J.M; SCOGNAMIGLIO M.C; ALBERTINI J.C;; SAROCCHI C.; VITTORI D.; NICAISE J.P; LUCIANI J.N.

Etaient absents excusés et donnent pouvoir : MARCHINI J. donne pouvoir à VITTORI D.

Etaient absents: CANTELLI J.J; FEDI M.J; BERNARDINI V.; ANGELI M.R; MARIOTTI-CONTI C.; ALBERTINI-CECCALDI A.; ANTOMARCHI.S; PIERUCCI M.; FILIPPI B.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Mme SCOGNAMIGLIO M.C, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

 Vu l'article L1111-1 du CGPPP qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Monsieur le Maire expose au conseil que suite à différents échanges entre la commune et la Collectivité de Corse, les deux collectivités ont donné leur accord pour l'acquisition des délaissés de la RT 10 dans la traverse d'Arena.

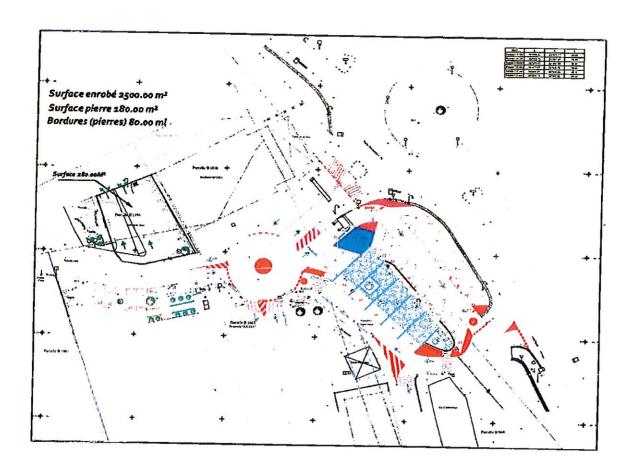
Cette cession au profit de la commune va permettre l'aménagement d'un projet d'intérêt public local. Il s'agit d'une opération de mise en sécurité des abords d'Arena, consistant en la création d'un mini giratoire afin de réguler la circulation. Il sera procédé à la mise en place de mobilier urbain, de type barrières et potelets, pour régler le problème du stationnement sur la voirie. Le projet prévoit également la création de 50 places de stationnement gratuit. Enfin, il est prévu la réfection de l'ilot central existant. Un plan du projet est joint en annexe de la délibération.

Afin de concrétiser ce projet, il a été acquis le principe d'une cession à titre gratuit de ces terrains au profit de la commune. Un état des lieux sera effectué par les services de la Collectivité de Corse afin de délimiter les emprises nécessaires à l'aménagement de cc projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition des délaissés de la RT 10 dans la traverse d'Arena au profit de la commune à titre gratuit.

- Autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents.



Pour extrait conforme au registre Vescovato, le 27 septembre 2018

Le Maire,
Benoit BRUZI



30 JUIL. 2018

RÉCEPTION COUL. RIER

N/Réf.: BB:MPP/083-2018

Objet : Délaissés de la traverse d'Arena

Vescovato le 18 juillet 2018



à

Mr Gilles SIMEONI
Président du Conseil Exécutif de Corse
Direction des Infrastructures de
Transports
22, cours Grandval
BP 215
20187 Ajaccio



Monsieur le Président,

Suite à l'envoi d'un plan parcellaire de la RT 10 au lieu-dit Arena, en date du 10 juillet, j'émets un avis favorable quant à la cession à titre gratuit des délaissés appartenant à votre collectivité.

La cession à titre gratuit au profit de la commune de ces terrains va permettre l'aménagement d'un projet d'intérêt public. L'opération de mise en sécurité des abords d'Arena, consiste en la création d'un mini giratoire afin de réguler la circulation. De plus, il sera procéder à la mise en place de mobilier urbain, de type barrières et potelets, pour régler le problème du stationnement sur la voirie.

Le projet prévoit également la création de 50 places de stationnement gratuit avec une signalisation verticale et horizontale adaptée et la mise en œuvre d'un nouveau revêtement en enrobé dense à chaud, au niveau de la route.

Enfin, il est également prévu la réfection de l'ilot central existant avec la mise place de mobiliers urbains.

Est joint à ce courrier un plan du projet.

00 1 /006

La commune délibérera dans le courant du mois de septembre afin d'acter le principe de la cession à titre gratuit des délaissés de la RT 10 au lieu-dit Arena au profit de la commune de Vescovato.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

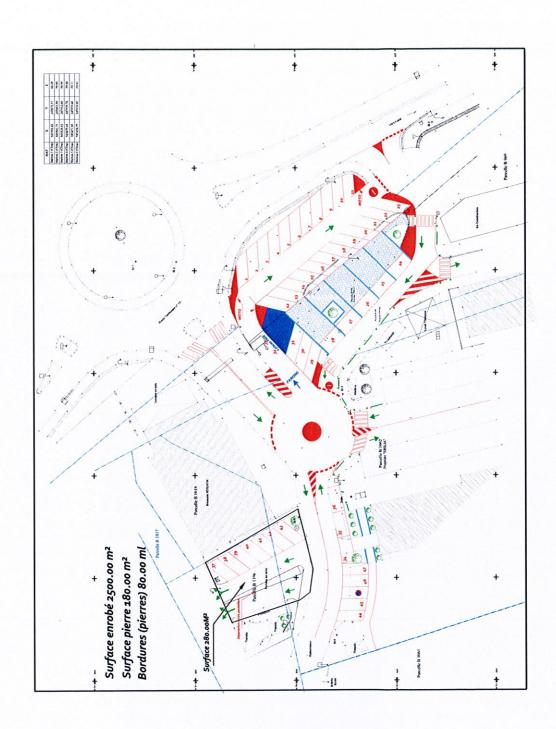
Benoît BRUZI

CAMBRIER ARRIVÉE

0 2 ANUI 2018

DGAIST

Copies: Direction des routes Service Foncier



Cullettività di Corsica Collectivité de Corse

Direzzione Generale di i Servizii Direction Générale des Services



Serviziu Fundiariu/ Service Foncier Cartulare curatu da / Affaire suivie par : Sylvia Massoni

Tél.: 04 20 03 97 33

Indirizzu elettronicu / Courriel : sylvia.massoni@isula.corsica

Réf.: 2018.57

Aiacciu, le

2 9 MAI 2018

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité la Collectivité de Corse pour l'acquisition d'un délaissé, situé en bordure de la route territoriale 10, sur le territoire de la commune d'U Viscuvatu au lieu-dit Arena.

En réponse, j'ai le plaisir de vous informer que la Collectivité émet un avis favorable à la cession de cette portion de l'ancienne route nationale en faveur de votre commune.

Dans un premier temps, la Direction des routes va faire procéder, par un géomètre, à la mise à jour du domaine public routier dans ce secteur.

Les services de la Collectivité de Corse reviendront vers vous dès cet état des lieux effectué afin de convenir des emprises nécessaires à l'aménagement que vous projetez et qui doit être défini précisément par une délibération de votre conseil municipal.

Dès réception de cette dernière, un rapport sera présenté devant l'Assemblée de Corse.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

U Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica, Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Gilles SIMEONI

Sgiò Benoît BRUZI Merre di U Viscuvatu Piazza Luce di Casbianaca 20215 U VISCUVATU





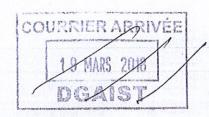


à

Mr Gilles SIMEONI
Président du Conseil Exécutif de Corse
Hôtel de région
22, cours Grandval
BP 215
20187 Ajaccio

N/Réf.: BB:MPP/031-2018

Objet : Délaissés de la traverse d'Arena



Monsieur le Président,

Je viens par la présente solliciter la cession gratuite des délaissés situés à l'ouest de la R.T 10 dans la traverse d'Arena (plan cadastral).

En effet, la commune a engagé une réflexion sur-l'aménagement de ces espaces, qui ne sont pour l'heure pas entretenus.

Afin de concrétiser son projet, il est nécessaire pour la commune de disposer de la propriété de ces terrains.

Je me tiens à votre disposition pour finaliser ces cessions dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Benot BRUZI

